

# Carte Nationale d'Identité (CNI) et Passeport

État civil

## **Avant le RDV : Constitution du dossier de demande**

Compléter **obligatoirement** une pré-demande\* sur le site **ANTS** (Agence nationale des titres sécurisés, pas un autre, attention aux sites frauduleux), **le numéro vous est demandé lors de la prise de RDV.**

**La pré-demande est une formalité gratuite et valide 6 mois**

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

\*Si nécessaire contactez les maisons France Services, Maison de Services au public proche de chez vous pour vous aider à la faire

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Acces-aux-services-publics-en-Correze/France-Services/Trouver-et-contacter-l-espace-France-Services-proche-de-chez-vous>

Le récapitulatif de la pré-demande doit être imprimé, ne doit pas être signé et la photo ne doit pas être collée.

## **Le Jour du Rendez-vous**

Le rendez-vous de dépôt de dossier est de 20 minutes par personne et par demande.

L'intéressé, qu'il soit majeur ou mineur, doit obligatoirement être présent au moment du dépôt du dossier. Sa présence est également obligatoire pour la remise du nouveau titre excepté pour les mineurs de moins de 12 ans. Les enfants mineurs doivent être présents au rendez-vous avec le représentant légal ayant l'autorité parentale.

**Attention, tout dossier incomplet ne pourra pas être traité et donnera lieu à un nouveau rendez-vous.**

## **Après le RDV : Remise d'un titre sécurisé**

Vous serez avisé par SMS de l'arrivée de votre titre en Mairie, **merci de prendre rendez-vous en ligne qu'après réception de celui-ci de la même façon que lors de votre demande.**

La présence du mineur si + de 12 ans est obligatoire pour les remises

Rapporter l'ancien titre (si renouvellement) et le récépissé remis au moment du dépôt du dossier.